

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe de la CFDT

Pour la CFDT et l'UNSA, les systèmes de production du pays doivent entamer une mutation profonde et globale pour devenir durables. Inscrire l'agriculture dans une telle mutation est essentiel. Cette évolution doit prendre pleinement en compte les dimensions économique, sociale et environnementale.

Le *Projet de loi d'avenir de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt* est la traduction de l'ambition du gouvernement en matière agricole, de « produire autrement » et d'orienter l'agriculture vers le développement durable, dans un contexte de concurrence internationale accrue, notamment au niveau européen, et de réforme de la PAC.

La CFDT et l'UNSA reconnaissent que les questions environnementales sont un sujet de cristallisation. Mais la mutation écologique consiste à faire de la performance environnementale un facteur de compétitivité, de création de valeur et donc d'emplois : d'emplois de qualité et mieux qualifiés.

L'article 1^{er} de la loi définit les principes généraux de la politique agricole. Par-delà les enjeux et principes rappelés dans l'avis et que nous partageons pour l'essentiel, la CFDT et l'UNSA soulignent qu'il est nécessaire d'intégrer pleinement les questions sociales et d'emploi dans le projet politique «produire autrement». Il faut en donner une traduction dans les objectifs de la politique agricole. L'agriculture est un secteur bénéficiant de diverses aides européennes nationales ou régionales. Il convient donc, comme le souligne l'avis, de rappeler le principe selon lequel le bénéfice des aides est réservé aux exploitations agricoles, comme aux acteurs de la transformation alimentaire, qui respectent les réglementations sociales, notamment celles relatives aux conditions de travail.

La CFDT et l'UNSA demandent qu'au-delà des principes généraux, des mesures concrètes soient prises.

Quitte à s'éloigner un peu du champ de la saisine, la CFDT et l'UNSA demandent au législateur de prévoir des dispositions pour remédier à trois injustices qui touchent les salariés des filières agricoles et alimentaires. Il s'agit :

- de remettre à plat les exonérations de cotisations sociales spécifiques à l'agriculture, pour favoriser l'emploi stable ;
- de permettre une égalité des droits et d'accès au 1 % logement des salariés de la filière agricole ;

- d'instaurer l'application des dispositions du code du travail au bénéfice des salariés des Chambres d'agriculture qui en sont, à ce jour, exclus.

Au titre des droits des salariés, la CFDT et l'UNSA se félicitent de l'extension de la protection des lanceurs d'alerte en cas de fraude sur la chaîne alimentaire et demandent, comme cela est prévu dans l'avis, qu'elle soit étendue au cas des produits phytosanitaires.

Concernant les questions d'installation, d'alimentation et d'enseignement, la CFDT et l'UNSA partagent globalement les analyses présentées par l'avis. Nous sommes réservés quant aux projets de réorganisation de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique et vétérinaire. En effet, le projet est loin d'être abouti et ne semble pas de nature à améliorer le fonctionnement, la cohérence, l'ancrage territorial et l'excellence de l'enseignement comme de la recherche agronomique et vétérinaire. La concertation engagée par le gouvernement avec les organisations syndicales doit se poursuivre pour définir un projet acceptable et structurant pour l'avenir.

Sur l'article relatif aux questions forestières, le CESE avait anticipé la commande du gouvernement à travers l'avis sur la valorisation de la forêt française et formulé des propositions d'actions prioritaires qui servent de bases aux analyses du présent avis.

La CFDT et l'UNSA souhaitent rappeler ici leurs 5 priorités :

- mieux organiser la filière, notamment par un raisonnement tourné vers la création de valeur et l'aval de la production ;
- confirmer que les soutiens publics sont nécessaires pour structurer la filière et construire celle-ci en aval de la production forestière, mais conditionner ces soutiens en premier lieu à une meilleure organisation des opérateurs de la filière (unification des interprofessions forestières) ;
- investir dans les scieries pour leur permettre d'atteindre la taille critique européenne afin qu'elles puissent aussi s'orienter vers la seconde transformation ;
- investir dans la recherche et l'innovation en s'appuyant sur le pôle de compétitivité Xylofutur qui, tout en étant ancré régionalement en Aquitaine, doit être en capacité d'appréhender l'ensemble de la problématique forestière nationale (résineux et feuillus) ;
- mieux prendre en compte les aspects sociaux pour pérenniser les emplois existants et en créer d'autres, tout en renforçant l'attractivité des métiers, en particulier par de meilleures conditions sociales.

La CFDT et l'UNSA partagent l'objectif du projet de loi de dynamiser la filière, comme le souligne l'avis. L'évolution du Conseil supérieur de la forêt en Conseil supérieur de la forêt et du bois, la mise en place de plans régionaux de la forêt et du bois, vont dans le bon sens, en prenant mieux en compte, dans les structures de gouvernance, l'aval de la production, au niveau national comme régional. Notons également que la création du Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) pourrait être le levier financier potentiel de la relance de la filière et du développement de l'investissement dans les scieries et la seconde transformation. La CFDT et l'UNSA, cependant, ne voient pas comment, en l'état actuel, ces dispositions pourraient s'articuler avec le comité stratégique de la filière forêt et industrie du bois de la Conférence nationale de l'industrie (CNI) ou, pour le FSFB, avec la Banque publique d'investissement. Enfin, même si, au niveau régional, la

création des PRFB est positive, la CFDT et l'UNSA s'inquiètent de la poursuite des dynamiques de mise en œuvre des dispositifs actuels.

La CFDT et l'UNSA ont voté l'avis.